

Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024

Présents : Jean-Jacques CAMINADE, Françoise LAURIÈRE, Christophe VECCHIOLA, Rolande PITON, Jean-Pierre LECLAIR, Jean-Raymond CRUCIONI, Neil VESMA, Marie-Christine DEBLACHE, Isabelle TAUDIÈRE, Sylvie AVEZOU, Frédéric BAROU, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE,

Représentés : Gilles QUÉLENNEC procuration à Isabelle TAUDIÈRE
Alexis BÉLIGOND procuration à Jean-Jacques CAMINADE
Magali BULIT procuration à Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE

Le 24 janvier 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Jacques CAMINADE.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **18 janvier 2024**

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE, Maire de Villeréal donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Isabelle TAUDIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

Membres	15
Présents	12
Représentés	03
Exprimés	15
Pour	15

Toutes les délibérations ci-dessous ont été votées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2024-001	<u>Renouvellement convention « 3 minutes » avec Radio 4</u>	1-4-3

Monsieur le Maire rend compte du mode de communication hebdomadaire intitulé "3 Minutes" du bulletin radio de la municipalité instauré depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire propose le renouvellement concernant l'émission tous les 15 jours, tout au long de l'année pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Le coût annuel pour l'année 2024 s'élèverait à 2.500€ HT soit 3.000 € TTC.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité ;

- **Donnent** leur accord pour une émission tous les 15 jours à compter du 01/01/2024.
- **Prévoient** la dépense sur le budget 2024,
- **Mandatent** Monsieur le Maire pour signer ce document.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2024-002	<u>Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « L'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »</u>	1-2-4

Le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergie de Lot-et-Garonne (SDEE 47) est devenu Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47).

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la collectivité est adhérente à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que d'après les articles 63 et 64 de la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019, seuls les consommateurs non-domestiques (dont les collectivités et EPCI) embauchant moins de 10 salariés et dont les recettes n'excèdent pas deux millions d'euros, peuvent encore souscrire une offre de fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les personnes publiques ne faisant pas partie de cet ensemble de consommateurs peuvent bénéficier des offres de marché mais doivent recourir aux procédures prévues par la réglementation régissant la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L. 331-4 du Code de l'énergie.

Dans ce sens, les Syndicats d'Énergies de la Nouvelle-Aquitaine se sont unis pour proposer un nouveau groupement de commande à l'échelle de la nouvelle région, qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, qui assure une maîtrise des consommations d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable, groupement auquel le Conseil Municipal a décidé de faire adhérer la collectivité.

L'adhésion est gratuite pour les collectivités adhérentes et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant que celles-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat d'énergies lancé par le groupement.

Monsieur le Maire précise que le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2113-6 et L.2116-7,

Considérant que la collectivité est adhérente au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique fondé par les Syndicats d'Énergies de la région Nouvelle-Aquitaine,

Considérant que la collectivité a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et a fortiori d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde) est le coordonnateur du groupement,

Considérant que la collectivité membre du groupement ne s'acquitte des frais inhérents au fonctionnement que si elle devient partie prenante aux marchés passés par le coordonnateur,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur,

Considérant que Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne sera le référent de la commune quant au fonctionnement du groupement, le Syndicat devant assister les collectivités membres de son territoire et centraliser leurs besoins auprès du groupement,

Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,
- **DONNE MANDAT** à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la Commune décide d'intégrer dans ce marché public,
- **DÉCIDE** d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante,

- **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2024-003	<u>Demande de subvention exceptionnelle : Collège de Castillonnès Jean Boucheron</u>	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle par le Collège Jean Boucheron à Castillonnès afin de les aider à financer un séjour scolaire. Deux enfants de Villeréal sont concernés.

Monsieur le Maire propose la somme de 140€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité ;

- **Acceptent** le versement de cette subvention exceptionnelle au Collège Jean Boucheron prévue à l'article 65748 du BP 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2024-004	<u>Logement Montlabour: Non restitution de caution</u>	3-3-2

Lors de l'entrée dans le logement n°10 de l'Allée des Fleurs Montlabour, une caution correspondant à un mois de loyer avait été demandée au locataire.

En cas d'impayés ou de travaux dus à des dégradations effectuées par le locataire, la caution n'est pas restituée.

Vu l'état des lieux suite au départ du locataire du logement n°10 au 31/10/2023,

Vu les dommages subis du logement par le locataire pour un montant total de 710,39€ de fournitures, des travaux de remise en état ont été effectués par le service technique.

Monsieur le Maire propose de conserver la caution afin que celle-ci couvre une partie des dépenses effectuées pour la remise en état du logement. L'opération doit être retracée par des écritures comptables

- Location logement n°10 Allée des Fleurs Montlabour 472310 Villeréal : La caution était de 457,07 €. Emission d'un mandat au compte 165 et émission d'un titre au compte 7588 pour un montant de 457,07 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ;

- **Décide** d'approuver la non-restitution de la caution telle que présentée ci-dessus et d'émettre le mandat au compte 165 et le titre au compte 7588 pour un montant de 457,07€

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2024-005	<u>Rapport climatologique : Accord groupé</u>	1-4-3

Vu la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse/réhydratation des sols 2022 pour notre collectivité le 03/01/2023 ;

Vu le courrier en date du 26/09/2023 de la Préfecture nous informant que notre commune n'avait pas été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté n°IOME 2318045A du 23/07/2023 ;

Considérant que le dossier de demande de recours a été porté par un collectif de 29 communes du Lot et Garonne dont la commune de Villeréal ;

Considérant l'accord groupé par le collectif des 29 communes pour effectuer un rapport climatologique sur les conditions de formation de fissures dans les bâtiments en 2022 afin de pouvoir déposer le recours,

Vu la facture en date du 27/11/2024 de l'Association Climatologique de la Moyenne Garonne pour un montant total de 3.900,04€ TTC.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la participation financière pour la commune s'élève à 134,48€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité ;

- **Acceptent** cette participation financière pour un montant de 134,48€ TTC.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2024-006	<u>Modification du tableau des effectifs – Création d'emplois</u>	4-1-3

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes ou des créations d'emplois.

Considérant le départ à la retraite d'un agent au grade d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 25h00 hebdomadaire à compter du 01/01/2024, les élus ont acceptés selon la

demande d'agents titulaires à temps non complet de répartir les heures à différents agents de notre collectivité,

Considérant les deux recrutements contractuels en 2023 au grade d'Adjoint Technique faisant fonction d'ATSEM, les élus ont décidé de les recruter en vertu de l'article L332-8 6^{ème} alinéa du code général de la fonction publique au grade d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 08/11/2023,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- L'augmentation d'heures d'un agent au grade d'Adjoint Technique à temps non complet de 25h à 30h,
- L'augmentation d'heures d'un agent au grade d'Adjoint Technique à temps non complet de 20h à 22h,
- La création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles contractuel à temps non complet de 30 heures semaine,
- La création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles contractuel à temps non complet de 28 heures semaine,
- La création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet de 22 heures semaine,
- De modifier les effectifs pourvus concernant le poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 25h00 suite au départ à la retraite et le poste d'Adjoint Technique à temps non complet 25h suite à l'augmentation des heures.
- Le tableau des effectifs suivant :

TITULAIRES					
Filière - Grade	Catégories	Ancien effectif	Nouvel effectif	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	1	1	35h
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	1	1	35h
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	2	2	2	35h
Adjoint Administratif	C	2	2	2	35h
Adjoint Administratif (mis à disposition 35h Bibliothèque au 01/07/2022)	C	1	0	0	35h
TOTAL		7	6	6	
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique principal de 2ème Classe	C	1	0	0	35h
Adjoint Technique principal de 2ème Classe	C	1	0	0	25h
Adjoint Technique	C	7	4	4	35h
Adjoint Technique	C	0	1	1	30h
Adjoint Technique	C	1	2	2	22h
Adjoint Technique	C	2	0	0	25h
Adjoint Technique	C	1	1	1	31h
TOTAL		13	8	8	
CONTRACTUEL					
Filière - Grade	Catégories	Ancien effectif	Nouvel effectif	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1	1	32h
Adjoint Technique	C	0	1	1	22h
TOTAL		1	2	2	
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Agent spécialisé principal de 2ème classe	C	0	1	1	30h
Agent spécialisé principal de 2ème classe	C	0	1	1	28h
TOTAL		0	2	2	

Après en avoir délibéré les membres de l'assemblée présents ou représentés décident à l'unanimité ;

- **D'adopter** les propositions de Monsieur le Maire

- **D'adopter** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/02/2024
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2024 à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2024-007	<u>Ecoles de Villeréal : Achat test psychologique</u>	1-4-2

Considérant la demande du Psychologue de l'Education Nationale de notre secteur sollicitant le financement d'un test psychologique d'un montant de 1.970€ pour les enfants de nos écoles. Le prix par enfants concernés est estimé à 2,52€. Les communes de Cancon, Gavaudun, Lougratte et Saint-Eutrope de Born participent également à cet achat.

Monsieur le Maire propose de participer à l'achat de ce test

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité ;

- **Acceptent** de participer financièrement à l'achat du test psychologique pour nos écoles.

Questions diverses :

Jean-Jacques CAMINADE suggère de fermer la Mairie tous les samedis matin, tout en garantissant une permanence pour les services d'état civil. Étant donné le faible nombre de visites du public pendant cette plage horaire, il semble superflu de mobiliser une ou deux personnes à cet effet.

Jean-Pierre LECLAIR exprime ses craintes quant à une possible dégradation du service public avec cette fermeture.

Jean-Jacques CAMINADE souligne, d'une part, l'attachement profond du personnel administratif de la Mairie au service public ; d'autre part, il met en avant la continuité de service assurée par l'ouverture continue de la Mairie entre 12h et 14h ; enfin, il rappelle que la fermeture de la Mairie chaque dernier samedi du mois n'a jamais eu d'impact négatif sur la continuité du service.

Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE propose de prolonger les horaires d'ouverture de 16h à 16h30 en semaine, tout en conservant la plage horaire de 12h à 14h.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Les nouveaux horaires entreront en vigueur à partir du 1er mars 2024 et seront communiqués sur les canaux d'information habituels de la Mairie (site internet, page Facebook, Radio 4...).

Jean-Jacques CAMINADE fait le point sur ses principales activités du mois écoulé :

1 - Le 7 décembre : Il a assisté à l'Assemblée générale de l'Office du Tourisme à Lougratte. Marlène FIEREMEANS, présidente sortante de l'Office de Tourisme, a décidé de ne pas se représenter. Suite à de nouvelles élections, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, maire de Monflanquin, a été élue présidente avec la formation d'un nouveau bureau.

2 - Le 11 décembre : En compagnie de Gilles QUÉLENNEC, il a pris part à la présentation par Sophie BORDERIE, présidente du Conseil Départemental, et M. DELRUE, directeur des Territoires, d'une

nouvelle agence technique départementale, Lot-et-Garonne Ingénierie. Cette entité travaillera en collaboration avec diverses instances départementales (CDG, CAUE, TE47, SEM47 ADIL, EPF) pour établir un guichet unique. Sa mission consistera à conseiller, orienter et fournir une assistance technique, juridique et financière aux collectivités pour la conception et la gestion des grands projets d'aménagement et d'urbanisme communal. La commune de Villerséal est invitée à adhérer à cette nouvelle structure publique, moyennant une cotisation annuelle de 500 €.

3 - Le 4 janvier : Il a pris part à une réunion de la commission de sécurité du SDIS à Foulayronnes, chargée d'évaluer les risques sur la sécurité incendie suite au projet d'agrandissement et de rénovation de l'EHPAD. La commission a émis un avis favorable sur ce projet, dont le calendrier prévisionnel des travaux s'étalera sur les années 2024-2025 et 2026.

4 - Le 13 janvier, en présence de Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil Départemental, Jean-Jacques CAMINADE a présenté ses vœux à l'ensemble des élus, du personnel municipal, ainsi qu'aux présidents des associations et des acteurs de la commune à la Mairie de Villerséal. Il a exposé les projets de la commune pour l'année 2024. Chaque adjoint a également présenté les activités ou réalisations dans leur domaine respectif au cours de l'année 2023.

5 - Le 15 janvier, il a également présenté ses vœux à l'EHPAD de Villerséal en tant que président du Conseil d'Administration.

6 - Le 16 janvier, suite à une alerte du voisinage, Jean-Jacques CAMINADE, accompagné de Rolande PITON et Gilles QUÉLENNEC, a inspecté un immeuble en péril rue Sainte-Colombe. Après avoir contacté le service Urbanisme de la CCBHAP et un expert, ces derniers ont constaté l'état de dégradation et ont remis leur rapport le 24 janvier, recommandant à M. le Maire d'envoyer au propriétaire un courrier d'injonction de travaux à entreprendre rapidement. En attendant, un périmètre de sécurité est établi par le service technique autour de la maison.

7 - Le 17 janvier, Jean-Jacques CAMINADE et Gilles QUÉLENNEC ont rencontré M. SOULACROIX, l'un des responsables de Lot et Garonne Ingénierie, pour discuter des projets relatifs au tour de ville, à la rénovation du parking des Riviérettes et au regroupement des deux écoles. Ce dernier a proposé d'établir une convention avec le Conseil Départemental afin d'estimer les coûts des travaux, de réaliser un audit des capacités de financement de la commune, et d'étudier, en collaboration avec le CAUE47 et la SEM47, la planification du chantier. Cette convention sera soumise à l'approbation du conseil municipal lors de sa prochaine séance en février.

8 - Le même jour, il a assisté à la présentation des différents services du Centre de Gestion 47 à Agen.

9 - Le 18 janvier, il a assisté aux vœux de la municipalité de Cancon.

10 - Le 19 janvier, en compagnie de Christophe VECCHIOLA, il a participé aux vœux de la CCHABP.

11 - Le 22 janvier, il a pris part à une réunion à Monflanquin avec les maires des 5 communes du 47 labellisées "Plus Beaux Villages de France" (PBVF) ainsi que les directeurs des Offices de Tourisme. L'objet était d'organiser une communication et de définir des activités communes pour mettre en valeur nos 5 villages classés. Pour Villerséal, il a été envisagé un trail de 80 km (en relais) qui relierait les 5 villages PBVF. Compte tenu de l'organisation à programmer, cette course serait prévue en 2025. Frédéric BAROU sera le référent de la commune pour cet événement.

12 - Jean-Jacques CAMINADE annonce que les travaux de mise en place de la structure métallique du City Stade ont repris. La durée prévue des travaux est d'une semaine. Le mobilier prévu autour de la structure (bancs, tables pique-nique, racks à vélos) sera installé au printemps. La peinture de la piste et du terrain multisports et le traçage des lignes seront réalisés après l'engazonnement prévu courant mars/avril.

Gilles QUÉLENNEC (représenté par Jean-Jacques CAMINADE) fait part de ses actions :

1 – Il résume la teneur de la réunion du 11 décembre avec EpiDropt à Rives :

- En octobre 2023, EpiDropt a réalisé en liaison avec la Société hippique l'enlèvement des embâcles sur le bras du Marlot et du Dropt, pour un montant de 5 019 €.
- Le sous-préfet a demandé à EpiDropt de regrouper son siège et son secrétariat à Eymet (24). Le Syndicat préférerait établir son siège à la Mairie de Villeréal, où il pourrait bénéficier d'une boîte aux lettres et d'un affichage. Le président Alain Gouyou prendra contact avec Jean-Jacques CAMINADE à ce sujet.
- En raison des conditions climatiques, les travaux de curage et de rehausse des bords du lac de la Ganne ont été reportés à l'automne 2024. Entre-temps, le lac sera à nouveau rempli.
- Le lit du Dropt a été curé et rénové à Rives, le long des chalets du camping, pour un montant de 25 515 €.

2 - Le 11 janvier, il a procédé à l'état des lieux et à la remise des clés du local du comité de jumelage avec MM. MARSALET et LE GALL. Une nouvelle plaque sera apposée à l'entrée du bâtiment cédé, indiquant que le Comité de jumelage en a fait don à la Mairie de Villeréal.

Françoise LAURIÈRE a assisté aux vœux de la mission locale, qui accueille deux jeunes sénégalais en service civique. Des inquiétudes planent sur le projet de fusion de France travail avec la mission locale, étant donné que ces deux entités ont des vocations différentes.

Le 22 janvier, elle a assisté aux vœux du Maire de Castillonès.

Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE partage ses diverses initiatives :

1 - Lors de la réunion du Maire et des adjoints, il a été convenu qu'elle se chargerait du dossier de candidature de la commune pour les Nuits d'été 2024. Organisé par le département, cet événement s'adresse aux communes de moins de 3 000 habitants, et une commune de la CCBHAP sera sélectionnée. Prévu un jeudi soir, entre le 18 juillet et le 8 août, l'événement proposera une visite guidée « décalée » de la bastide en après-midi, suivie d'un repas avec animation musicale et d'un spectacle familial. Les lieux pressentis sont la halle et le parvis de l'église, ou l'hippodrome. Le financement des spectacles, de la communication et de la visite sera pris en charge par le Département.

2 - Le village est également inscrit au programme de « Bastides en Fête », les 19 et 20 octobre 2024. Dix villages du département y participent, avec une communication assurée par le Département (Lot & Garonne Tourisme).

3 - Elle est actuellement en train de retravailler la plaquette de présentation des écoles pour 2024, visant à la rendre plus claire, légère et lisible. L'envoi aux familles est prévu pour février ou mars.

4 - Une demande de subvention va être adressée à la Région Nouvelle Aquitaine pour l'abribus à l'entrée du parking des Riviérettes. Le dossier devra être déposé avant septembre, pour une réponse attendue en novembre. Les travaux ne pourront débuter qu'après réception de l'accord de subvention. La rédaction de la convention est en cours et soumis au vote du prochain Conseil municipal en février.

5 - Le 20 janvier, lors de l'Assemblée générale de l'ADMPV (Association Devoir de Mémoire du Pays Villeréalais), à laquelle elle a assisté avec Gilles QUÉLENNEC, les membres de l'association ont souligné que leurs adhérents vieillissant, les municipalités pourraient être amenées à organiser elles-mêmes leurs cérémonies commémoratives dans quelques années.

6 - Le même jour, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE a assisté avec Gilles QUÉLENNEC à l'Assemblée Générale des Marcheurs Villeréalais. Le Forum des Associations de septembre leur a été bénéfique, avec sept nouvelles adhésions. Les Marcheurs participent à la randonnée de trois jours du week-end de Pentecôte (18-19 et 20 mai 2024), organisée par une nouvelle association du territoire, "Les Trois Jours des Bastides". Au programme : parcours de 10 km, 20 km et 40 km convergeant cette année sur Villeréal. Les inscriptions se font en ligne sur le site de l'association.

Isabelle TAUDIÈRE soulève plusieurs points :

1 - Elle demande si le projet de modification des éclairages de la salle Jean Moulin est réalisable rappelant que la saison des expositions va bientôt reprendre. Jean-Jacques CAMINADE précise que l'ajout de rails d'éclairage est techniquement difficile et qu'il n'est pas certain que les projecteurs halogènes puissent être adaptés en LED. La priorité a été donnée au remplacement des radiateurs

2 – Elle fait part au Conseil du questionnaire sur l'exode urbain envoyé par un journaliste qui prépare un livre sur le sujet. Elle souligne l'intérêt de ce document pour notre commune, notamment en ce qui concerne le statut des nouveaux arrivants (résidents, investisseurs, tranches d'âge...). Le Conseil n'exprime aucune objection quant à la réponse à ce questionnaire, en utilisant les données du recensement de l'INSEE et celles disponibles en Mairie. Isabelle TAUDIÈRE se propose de le renvoyer d'ici au 31 janvier.

3 - Dans la continuité de la problématique des immeubles en péril, elle estime pertinent de réaliser un inventaire des maisons inhabitées et dégradées de la bastide. Rolande PITON se propose d'y participer.

4 - À la question de savoir quand le système d'information PanneauPocket sera mis en œuvre, Jean-Jacques CAMINADE mentionne qu'un devis a été reçu. Toutefois, étant donné que la Communauté de communes a déjà mis en place ce système, nous attendons de savoir si Villeréal pourra en bénéficier pour diffuser ses informations.

Rolande PITON signale avoir été alertée sur un logement insalubre rue Saint-Michel. Après une visite sur place le 5 décembre avec la Commission départementale de lutte contre l'habitat indigne (DDT), un rapport défavorable a été établi : l'immeuble est fissuré, les menuiseries extérieures en mauvais état et des huisseries non étanches. Ces constats nécessitent d'importants travaux. Le rapport a été transmis au Maire, au propriétaire et au locataire concerné. M. le Maire doit adresser une mise en demeure au propriétaire et faire appliquer les mesures recommandées dans le rapport.

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 21 février 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024

N°	OBJET
2024-001	Renouvellement convention Radio4
2024-002	Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commande pour « L'achat d'énergies, de fournitures et des services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »
2024-003	Subvention exceptionnelle : Collège de Castillonnès
2024-004	Logement : Non restitution de caution
2024-005	Rapport climatologique : Accord groupé
2024-006	Modification du tableau des effectifs – Création d'emplois
2024-007	Ecoles de Villeréal : Achat test psychologique

A Villeréal, le 21 février 2024

Isabelle TAUDIÈRE

Secrétaire de séance

Jean-Jacques CAMINADE

Le Maire